



Mairie de
SAINT CORNEILLE

Saint-Corneille, le 24 juin 2022

A l'attention des Parents d'élèves

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint l'ensemble des documents constituant le dossier d'inscription de votre enfant au **restaurant scolaire** pour la rentrée 2022/2023.

Ci-dessous l'ensemble des éléments constituant ce dossier d'inscription :

- La fiche individuelle ; ce document est à vérifier et à compléter si nécessaire (en rouge)
- La fiche inscription au restaurant scolaire
- La fiche sanitaire de liaison, la fiche autorisations ; ces documents sont à vérifier et modifier si nécessaire
- L'autorisation de prélèvement bancaire (à fournir en cas de changement de RIB et pour les nouvelles inscriptions)
- Le règlement intérieur du restaurant scolaire à conserver

Ces documents administratifs sont à remettre IMPÉRATIVEMENT à la mairie de Saint-Corneille **avant le 15/07/2022**.

Comptant sur votre collaboration pour remettre l'ensemble des documents dans les meilleurs délais,

Bien cordialement.

Malika PLANCHE
Adjointe au Maire
Déléguée à la vie scolaire

